



# "L'ECHO JARDINOIS"

Bulletin d'information de la commune du Jardin  
(canton d'Egletons) édité par la municipalité.

Décembre 2003

N° 4

## LE MOT DU MAIRE

Avec un peu d'avance, commençons par vous souhaiter à tous une bonne et heureuse année pour 2004 ! Si nous ne sommes pas plus nombreux, que nous ne soyons pas moins !

Vous trouverez dans ce bulletin ce qui nous a occupé ou préoccupé tout au long de cette année mais j'aimerais attirer votre attention sur trois événements à venir :

Tout d'abord, la commune va être recensée vers la mi-Janvier 2004.

Nous nous attaquerons ensuite aux travaux de la mise aux normes de l'eau. Pour le financement, nous avons dû augmenter de façon sensible son prix et nous vous sommes gré de l'avoir accepté avec compréhension. Une bonne nouvelle toutefois : dans le cadre du Congrès des Maires à Paris, le Sénateur Georges Mouly s'est montré favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour cette opération.

Enfin, je serais heureux que le calendrier édité par notre Communauté de Communes (avec l'église du Jardin) orne les murs de chaque foyer.

Vous constaterez aussi que les abords de la mairie et de la salle polyvalente ont été améliorés même si cette dernière reste toujours un peu étriquée pour recevoir tous ceux qui participent à nos manifestations.

*René Peyron*

## ACTION MUNICIPALE (depuis Octobre 2002)

Faisant l'objet d'un dossier spécial dans ce bulletin, la mise aux normes de l'eau n'est donc pas abordée dans le compte-rendu suivant.

### ➤ Octobre / Novembre 2002

- Achat de terrain : une proposition d'achat du terrain jouxtant la place Germain Longy est faite au propriétaire concerné.

- Arrêt de bus : une demande de sécurisation de l'arrêt de bus de Marcouyeux est adressée au Conseil Général.

- Containers : les 3 nouveaux containers commandés sont réceptionnés. 2 sont réservés pour la saison estivale à Marcouyeux et au bourg, un est immédiatement opérationnel au cimetière.

Une solution est à l'étude afin de mieux protéger les 13 containers à ordures propriété de la commune et de matérialiser leurs emplacements.

- Bâtiment municipal : un remplacement de fenêtres et une opération d'étanchéité sont effectués.

### ➤ Décembre 2002

- Curage des fossés : rendez-vous est pris avec l'entreprise EUROVIA pour une estimation des travaux qui portent principalement sur Marcouyeux.

- Maison du bourg : 2 nouvelles locataires prennent possession des lieux.

- S.I.R.T.O.M. : la commune accueille la dernière réunion 2002 du S.I.R.T.O.M.

- Père Noël : avec le foyer rural, la municipalité organise l'accueil du Père Noël... toujours aussi généreux.

### ➤ Janvier / Février 2003

- Arrêt de bus : les travaux de sécurisation de l'arrêt de Marcouyeux sont exécutés par l'entreprise EUROVIA.

- Supports de containers : pour améliorer la protection des containers et matérialiser leurs emplacements, il est mis à l'essai (pour quelques mois) un support PVC/métal fabriqué par la société BEAUVAIS SA. S'il donne satisfaction, une commande de 12 pièces pourrait être passée dans les mois à venir.

### ➤ Mars / Avril

- S.I.V.U. (centre de secours de Montagnac) : suite au projet de restructuration et d'agrandissement du centre de Montagnac dont nous dépendons, de nouvelles charges financières sont attendues. Des précisions seront demandées concernant la répartition de ces charges et les contributions qui en découlent.



- Point Information de Marcillac : malgré les bons résultats affichés par ce service pendant les premiers mois d'exercice, seules 3 communes, dont la nôtre, acceptaient d'en supporter les charges. Devant l'attitude peu volontaire des communes sollicitées, profitant malgré tout du service, la municipalité prend, à regret, la décision de se retirer de cette opération pourtant intéressante.

- Tilleul de Puyhabilier : le conseil municipal souhaite que cet arbre, devenu problématique pour la circulation des camions (notamment S.I.R.T.O.M.) et la sécurité des maisons voisines, soit abattu.

- Plan d'assainissement : devant l'obligation de se conformer aux normes de la nouvelle loi sur l'eau applicable en 2005, un plan d'assainissement va prochainement être lancé. Une enquête d'utilité publique dressera un état des lieux et examinera les éventuels changements à prévoir, le système individuel restant, à priori, le plus adapté au cas de notre commune.

- S.I.R.T.O.M. : suite à la réunion du 21/03 concernant la réforme des tarifs applicables aux 29 communes adhérentes, une hausse démesurée apparaît pour certaines communes, dont la nôtre (+ 45 %). Certains habitants pourraient même subir une hausse de 122 % ! Devant cette situation jugée inacceptable, les délégués du Jardin réagissent pour sensibiliser les autres communes et une démarche est envisagée afin de contrer cette tendance.

- Débroussaillage : un contrat est passé avec un particulier pour 2 opérations annuelles de débroussaillage en bordure de voirie communale.

- Budget 2003 (voir tableaux) : le conseil municipal prépare le budget et souhaite garder les mêmes taux d'imposition pour 2003.

- Communauté de Communes : le conseil communautaire, relatif au budget 2003, est accueilli à la salle polyvalente.

## ➤ Mai

- Redevance Ordures ménagères : après une nouvelle réunion, la forte hausse de cette redevance n'est pas remise en cause par le Président du S.I.R.T.O.M.. Devant l'incompréhension qui résulte d'explications peu convaincantes, la municipalité décide de porter l'affaire devant le Préfet de la Corrèze.

- Habitat : la municipalité participe à une réunion d'information organisée à Seilhac par l'Office Départemental des H.L.M. et l'organisme DEXIA pour informer les communes des possibilités d'implantation de logements H.L.M.

## ➤ Juin

- Redevance Ordures ménagères : le Préfet de la Corrèze informe Mr le Maire qu'il saisit le Président du S.I.R.T.O.M. d'Egletons pour clarifier le différend qui nous oppose, à savoir la nouvelle tarification et la hausse excessive qu'elle engendre.

- Plan d'assainissement : après consultation de 3 entreprises, le choix se porte sur la société G2C pour la réalisation du plan d'assainissement de notre commune. Ces travaux sont subventionnés à 80 % pour un montant total de 1 050 €. La Communauté de Communes envisage éventuellement une prise en charge de cette compétence pour le suivi ultérieur des travaux.

- Communauté de Communes : le passage à la T.P.U. (Taxe Professionnelle Unifiée) est programmée pour toutes les communes adhérentes. Certaines communes devront donc augmenter leur T.P. alors que d'autres devront la baisser, pour arriver sur plusieurs années à un taux moyen de 13,13. Le Président Jean BOINET propose aux élus du Jardin de venir expliquer cette nouvelle disposition avant la fin d'année.

- Contrat ARCADOUR : le Conseil Municipal décide de confier à cette association de réinsertion l'entretien de la place Germain LONGY et des abords de la salle polyvalente et du cimetière. Plusieurs passages seront effectués à la demande du Maire.

- Supports de containers : l'expérience se révélant satisfaisante avec le support à l'essai, il est décidé de passer commande de 12 supports supplémentaires (pour un montant total de 3 420 €) afin d'équiper l'ensemble de notre commune.

- Salle polyvalente : un réfrigérateur neuf est acheté.

- Chemins et routes : malgré les travaux précédemment faits, le chemin qui part à gauche après les 4 Routes est très dégradé avec un écoulement des eaux de pluie problématique. Une solution est à l'étude avec une entreprise de T.P. pour régler définitivement ce problème.

Des devis sont en cours pour réparer des routes à Marcouyeux et au delà de Puyhabilier.

## ➤ Septembre

- Routes : l'entreprise EUROVIA procède à la réfection de routes dans Marcouyeux et au delà de Puyhabilier pour un montant d'un peu moins de 5 000 €.

- Exposition de photos : la salle polyvalente accueille fin Août/début Septembre une exposition de photos anciennes proposée par la Communauté de Communes.



- Habitat : pour assister les personnes désireuses de rénover à but locatif, notre Communauté de Communes a pris la compétence "Habitat". Pascale ESPARGILIERE sera notre correspondante locale.

### > Octobre

- Supports de containers : ils sont réceptionnés et installés.

- Mairie/salle polyvalente : des travaux d'aménagements extérieurs sont exécutés par l'entreprise BALLETA afin de résoudre les problèmes d'accès, d'évacuation des WC, d'écoulement des eaux de pluie et de créer un parking.

### - Attribution de subventions pour 2004 :

- \* Foyer Rural avec Noël des enfants ⇒ 900 €
- \* Société de Chasse ⇒ 200 €
- \* Secours Populaire ⇒ 100 €
- \* Bibliobus ⇒ 50 €

### > Novembre

- Communauté de Communes : comme prévu, Jean BOINET vient expliquer les règles de la T.P.U.. Les communes reverseront donc leur Taxe Professionnelle à la C.C. qui compensera à son tour par reversement de ce montant amputé d'une quote-part sur les impôts locaux qu'elle ne perçoit plus. Avec une T.P. infime, le cas de notre commune se révèle un peu particulier.

## DOSSIER SPECIAL : MISE AUX NORMES DE L'EAU

Dans le cadre de la nouvelle législation européenne, une mise aux normes de la qualité de l'eau et des installations est imposée à toutes les communes à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2005.

Régulièrement contrôlée par les services de la D.D.A.S.S., l'eau de notre commune est systématiquement déclarée non conforme en raison d'une trop grande acidité (caractéristique des eaux de notre région) et, quelquefois, de la présence de bactéries (éliminées alors par appoint d'une faible quantité d'eau de javel aux captages).

L'aménagement de nos installations était donc devenu inéluctable pour satisfaire aux prochaines normes en vigueur et c'est pourquoi, dès 2002, la municipalité s'est penchée sur la résolution de ce problème avec le concours du cabinet d'études SOCAMA. Celui-ci a donc procédé à une étude diagnostic de nos installations en proposant et en chiffrant différentes options de travaux.

Sur notre commune, la distribution existante assure le service de 61 abonnés à partir de 3 stations de pompage (Puyhabilier, Marcouyeux et le bourg) alimentées par 3 captages, le tout délivrant environ 4 000 m<sup>3</sup> annuellement. Comme envisagé par la précédente municipalité, il semblait judicieux d'effectuer l'interconnexion de tous les réseaux et de les alimenter à partir d'un captage unique mais le bureau d'étude a jugé cette option trop onéreuse pour notre petite commune et a préconisé une amélioration des équipements existants.

Cette mise aux normes nécessite donc, pour la première tranche (2004), de réaliser des travaux de transformation des stations de pompage pour inclure un système de traitement de l'eau.

Cette mesure aura pour objectif de lutter contre les risques bactériens et d'adoucir une eau aujourd'hui trop acide, entraînant une détérioration des canalisations métalliques et autres systèmes d'adduction ainsi que, nous l'avons vu, des analyses non conformes. Enfin, ces travaux iront de paire avec le remplacement de pompes, vannes et d'une partie de la tuyauterie.

Pour pallier les effets d'une éventuelle tempête avec coupure de courant prolongée (comme fin 1999), nous allons également investir dans un groupe électrogène mobile pouvant dépanner chaque station.

Le cabinet SOCAMA assure la maîtrise d'œuvre de ces travaux chiffrés (pour la première tranche) à 106 702 €. Les subventions d'étaient de 40 % (équipement et réseau) à 80 % (traitement de l'eau et qualité) et, compte-tenu des réserves du budget de l'eau (voir page 4), il reste à financer pour notre commune la somme de 48 725 €. Selon nos calculs (en cours de vérification au Trésor Public), l'augmentation du prix de l'eau appliquée en 2003 (+ 0,25 €) financera le remboursement d'un emprunt d'une durée de 15 ans. Rappelons que le budget de l'eau est indépendant du budget communal principal.

A l'issue de cette première tranche de travaux restera, pour la deuxième tranche (2005), la mise en conformité des captages avec enquête d'utilité publique préalable et étude de sol par un hydrogéologue afin d'acquérir les parcelles aux points de captage et de définir un périmètre de protection.

Trois entreprises spécialisées ont répondu à l'appel d'offre lancé courant 2003 et c'est l'entreprise VGS (de St-Céré) qui a été retenue pour réaliser l'ensemble des travaux.

A signaler que tous les compteurs d'eau seront prochainement plombés.



# BUDGETS 2003 (communal et eau)

## I - Budget communal :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses (en €uros)		Recettes (en €uros)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges à caractère général 16 784</li> <li>- Charges de personnel et frais assimilés 10 520</li> <li>- Autres charges de gestion courante 15 076</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôts locaux et taxes (taux inchangés / 2002) 5 807</li> <li>- Dotations et participations 26 363</li> <li>- Autres produits de gestion courante 6 952</li> <li>- Produits exceptionnels 3 258</li> </ul>		
<b>TOTAL</b>	<b>42 380</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 380</b>
INVESTISSEMENT			
Dépenses (en €uros)		Recettes (en €uros)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remboursement emprunts 382</li> <li>- Dépenses travaux divers 5 000</li> <li>- Immobilisations en cours (hors opérations) 134 477</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions 2002 (non perçues) 4 356</li> <li>- Subventions 2003 4 398</li> <li>- Dotations et fonds divers 1 500</li> <li>- Solde d'exécution 2002 reporté 6 695</li> <li>- Report excédent de clôture 2002 (affectation résultat de section fonctionnement à section investissement) 122 910</li> </ul>		
<b>TOTAL</b>	<b>139 859</b>	<b>TOTAL</b>	<b>139 859</b>

## II - Distribution de l'eau :

EXPLOITATION			
Dépenses (en €uros)		Recettes (en €uros)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien, fournitures, analyses, impôts et taxes 5 423</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente de l'eau et taxes 5 423</li> </ul>		
<b>TOTAL</b>	<b>5 423</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 423</b>
INVESTISSEMENT			
Dépenses (en €uros)		Recettes (en €uros)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais d'équipement, travaux de mise aux normes 21 784</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions 2002 (non perçues) 1 920</li> <li>- Affectation résultat 2002 de section exploitation à section investissement 8 883</li> <li>- Report excédent de clôture 2002 10 981</li> </ul>		
<b>TOTAL</b>	<b>21 784</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 784</b>



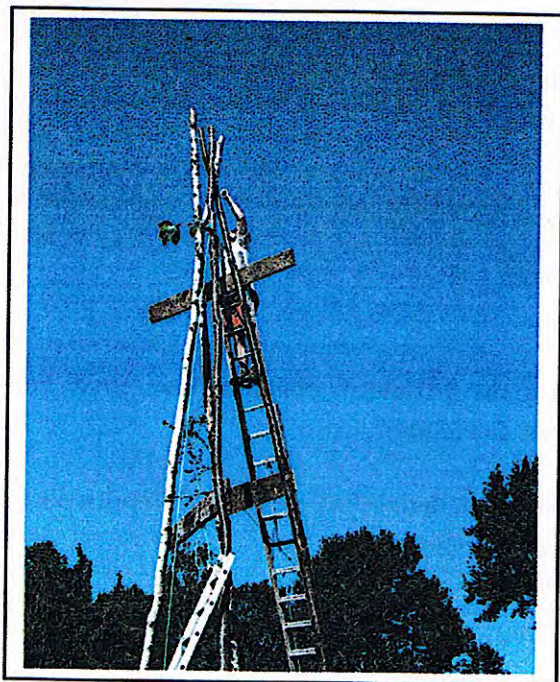
# VIE COMMUNALE

## ➤ Foyer Rural

Démissionnaire au poste de Trésorière adjointe, Françoise Valade est remplacée par Muriel Chaumeil, locataire de la maison du bourg.

Revivons maintenant en images quelques-unes des animations qui ont ponctué la vie de notre commune depuis un an.

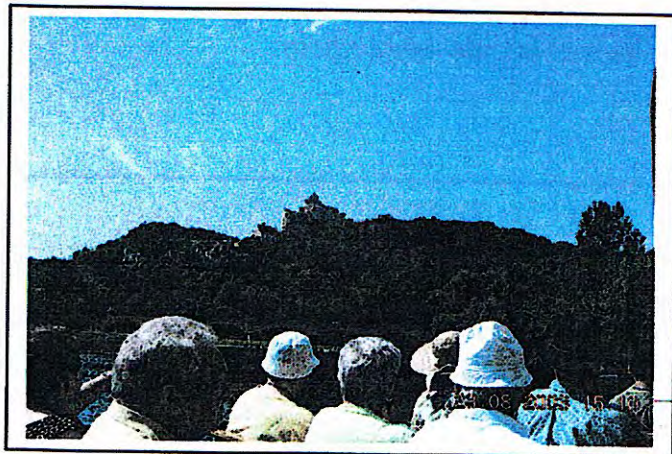
Noël des enfants (21 Décembre 2002)



Feu de la St-Jean (21 Juin 2003)



Repas Champêtre ( 26 Juillet 2003)



Voyage annuel en Dordogne (30 Août 2003)



## EN BREF...EN BREF...EN BREF...

- **Recensement** : un nouveau recensement va avoir lieu en 2004. L'agent recenseur ne pouvant être un élu, il a été demandé à Robert REIX, qui a gentiment accepté, d'accomplir cette mission. Nous aurons donc prochainement l'occasion de l'accueillir dans nos foyers.
- **Calendrier** : pour l'année 2004, notre Communauté de Communes édite un calendrier de dessins du patrimoine (églises, châteaux, viaducs, moulins...) des 13 communes de son territoire. Si vous êtes intéressé, il est en vente au prix de 8 € à la mairie du Jardin.
- **Gendarmerie** : notre commune va dorénavant être rattachée à la gendarmerie de Marcillac et non plus à celle d'Egletons.
- **Compétition automobile** : le 1er rallye du Pays de Ventadour / Haute-Corrèze, empruntant le territoire communal, pourrait voir le jour en Mai ou Juin 2004.
- **Quête pour la ligue nationale contre le cancer** : effectuée comme chaque année par Pascale ESPARGILIERE, elle a rapporté sur notre commune la somme de 785, 70 €.
- **bâtiment communal** : courant 2004, le relevé technique du bâtiment communal va être fait en « chantier-école » en partenariat avec le lycée technique Pierre Caraminot.
- **Permanences en mairie** : Martine REIX est à votre disposition en mairie les mardis et vendredis de 10 h à 12 h. ☎ mairie : 05.55.27.59.66 - E-Mail : mairie.lejardin@free.fr

## UN PEU D'HISTOIRE... ET DE TOPONYMIE :

Le nom de notre commune a bien évolué au fil des siècles et nous allons essayer d'en élucider la signification :

*In manso de Jardetz (1133-1159) ; Jardenc (fin XIIè s.) ; de Jardent (1315) puis le Jardenc (1588 - Etats provinciaux).*

A cette époque, le sens de « jardin » est exclu à la fois par la finale, différente de celle de *gardin - jardin* en Limousin - et par la nature du terrain : « sol en cuvette, entrecoupé de marais, bruyères et surtout de taillis rabougris de chênes ». La paroisse, tardive, pourrait être une chapelle bâtie pour des défricheurs. Le premier élément se rattache probablement à la racine francique *gard*, épine. *Jard* est attesté en Périgord pour désigner une herbe dure.

Le suffixe, d'origine germanique *enc* marque la qualité. Le toponyme pourrait donc désigner un « terrain couvert de plantes sauvages et de broussailles qui fut défriché partiellement vers les débuts du Moyen-Age. »

*(d'après Marcel Villoutreix).*

A bientôt pour un prochain numéro de votre bulletin.

Bien cordialement,

Votre équipe municipale.

## ETAT CIVIL

- **Décès** : Fernande BILLOT, née BORDES - Renée FAISY, née TERRADE (le 7 Mai 2003).

Réalisé et imprimé par nos soins